



**aide  
à domicile**

LA BRANCHE

**CPREFP**

**Bourgogne-  
Franche-Comté**



# PANORAMA RÉGIONAL 2025

SUR DONNÉES 2024

DES MÉTIERS  
AU  DU LIEN  
SOCIAL

## BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ



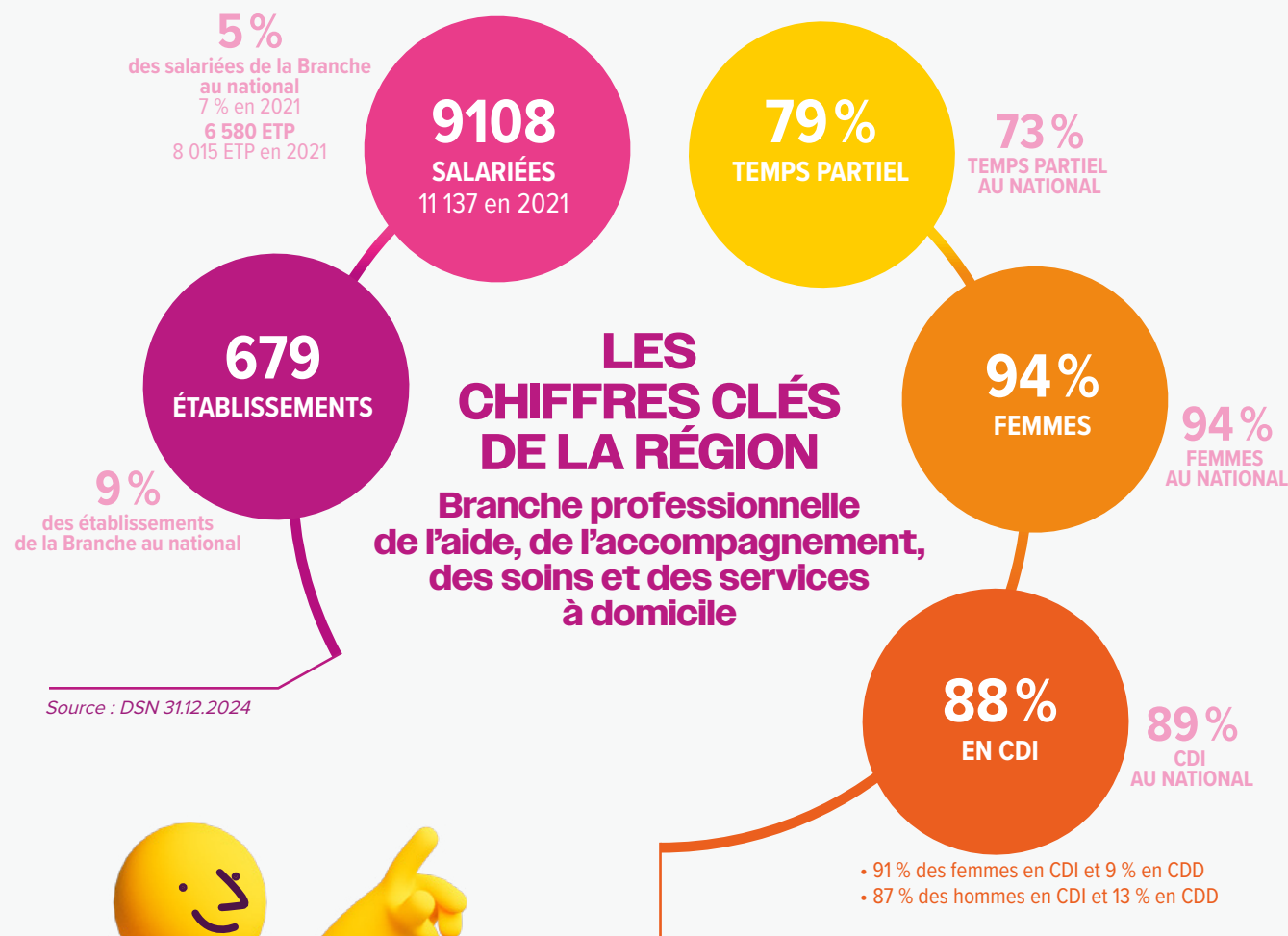
## LA BRANCHE EN RÉGION

Dans chaque région il existe une Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPREFP). À ce titre, elle met en œuvre, pour mieux répondre aux enjeux régionaux et s'adapter aux problématiques de décentralisation, des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle continue. La CPREFP joue un rôle politique majeur : elle représente la Branche auprès des acteurs locaux et constitue un interlocuteur clé sur les questions d'emploi et de formation professionnelle.

## LE PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE

La Branche se compose des associations et organismes employeurs privés à but non lucratif qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer aux personnes physiques toute forme d'aide, de soin, d'accompagnement, de service et d'intervention à domicile. La Branche professionnelle continue à jouer un rôle majeur, fédérant toujours les acteurs historiques de l'aide, du soin et des services à domicile, avec une structuration renforcée et une représentation prééminente du secteur. Elle regroupe 6 330 structures prestataires de cette activité et embauche 191 580 salariées. Vous pouvez retrouver toutes les actualités et les textes fondateurs de la Branche sur :

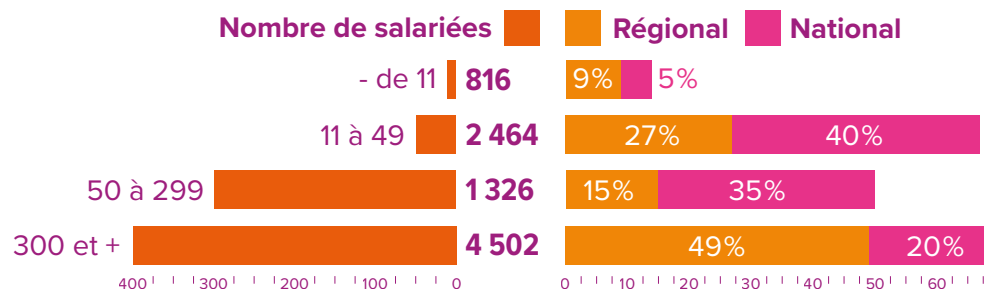
[aideadomicile-labranche.fr](http://aideadomicile-labranche.fr)



Source : DSN 31.12.2024 – Enquête auprès des salariés 2024

## LES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

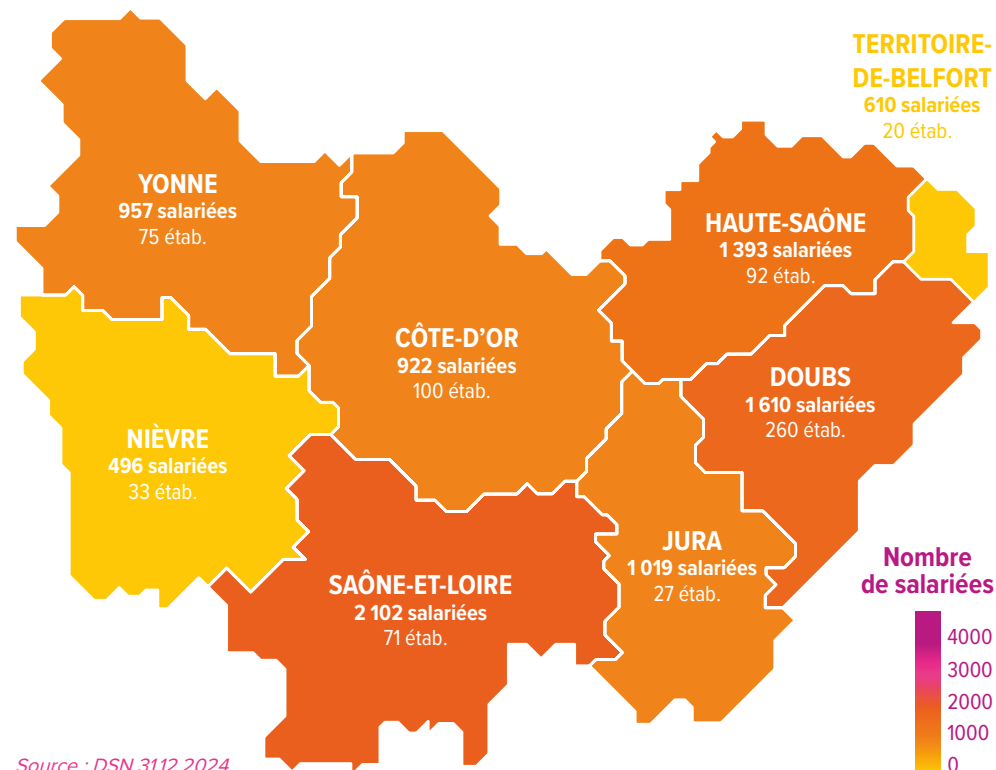
### RÉPARTITION DES SALARIÉES SELON LES TAILLES DE STRUCTURES



La proportion d'établissements implantés en région Bourgogne-Franche-Comté représente 19 % de l'ensemble des établissements de la Branche, avec 679 établissements.

Le département de **Saône-et-Loire (2 102 salariées)** est le plus important pourvoyeur d'emplois de l'aide à domicile dans la région.

Les **structures de 300 salariées et plus comptabilisent près de la moitié des effectifs de l'aide à domicile de la région (49 %)** et les structures de 11-49 salariées en emploient 27 %. Les structures de moins de 11 salariées n'emploient que 9 % des effectifs régionaux.



Source : DSN 31.12.2024  
Avec Bing © Geonames, TomTom

### LES SALARIÉES DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

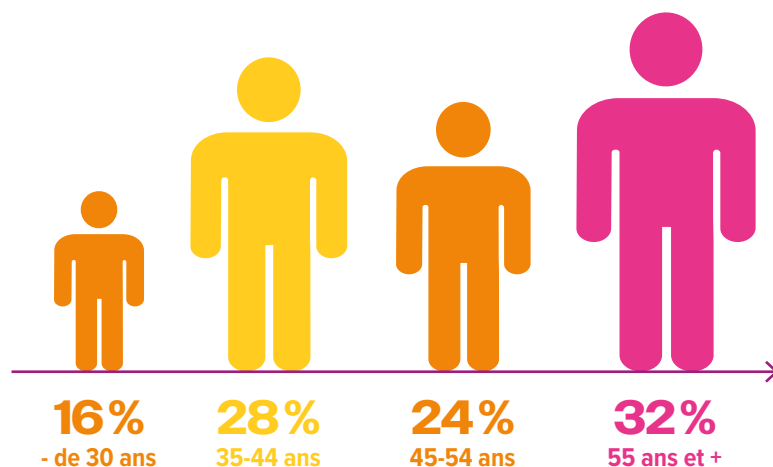
La région Bourgogne-Franche-Comté comptabilise 5 % des effectifs globaux de la Branche (contre 8 % en 2021), avec 9 108 salariées.

La proportion de CDD est stable par rapport à 2021 (12 %). Le temps de travail tend à baisser, le taux de contrats à temps complet passant de 38 % à 21 %, soit un taux inférieur au niveau national (27 %).

| CDD    |          | CDI    |          | TEMPS PLEIN |          | TEMPS PARTIEL |          |
|--------|----------|--------|----------|-------------|----------|---------------|----------|
| RÉGION | NATIONAL | RÉGION | NATIONAL | RÉGION      | NATIONAL | RÉGION        | NATIONAL |
| 12 %   | 11 %     | 88 %   | 89 %     | 21 %        | 27 %     | 79 %          | 73 %     |

Source : DSN 31.12.2024

## LA RÉPARTITION DES ÂGES DES SALARIÉES



Source : DSN 31.12.2024 – Enquête auprès des salariés 2024

La moyenne d'âge des salariées augmente en passant de 45,1 ans en 2021 à 47 ans en 2024, à l'image du niveau national (46,8 ans). La part de salariées de 55 ans et plus est proche de celle de la Branche (32 % contre 30 %).



### 47 ANS

Âge moyen des salariées en emploi

### 47,1 ANS

Âge moyen des salariées en CDI

### 31 ANS

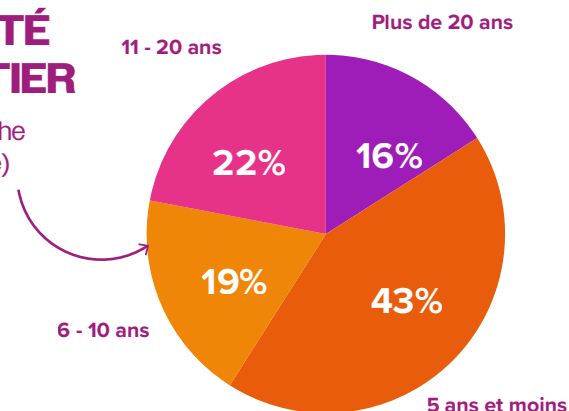
Âge moyen des salariées en CDD

## L'ANCIENNETÉ DANS LE MÉTIER

(dans et hors Branche de l'aide à domicile)

### 9,7 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans le métier



Source : Enquête auprès des salariés 2024

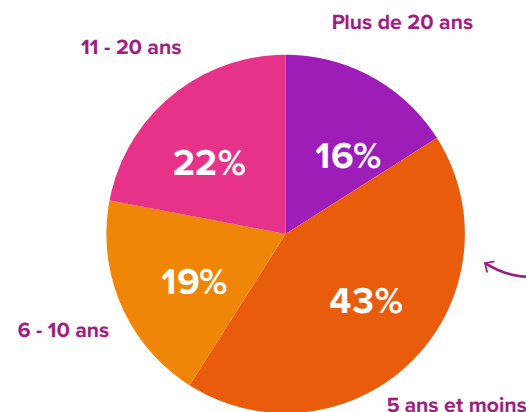
L'ancienneté moyenne des salariées dans le métier est de 10,4 ans (11,1 ans en 2021), alors qu'elle est de 9,8 ans au niveau national. La région connaît un ralentissement de l'entrée dans les métiers de l'aide à domicile avec une baisse des salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté (de 40 % en 2021 à 33 % en 2024) et une augmentation des salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté (de 16 % en 2021 à 20 % en 2024).

## L'ANCIENNETÉ DANS LA STRUCTURE

(uniquement en CDI)

### 7,9 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans la structure



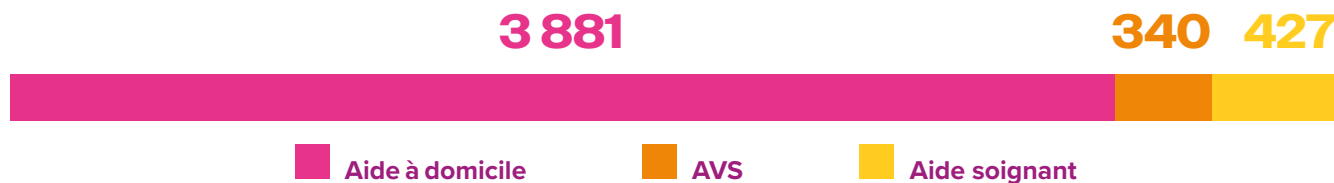
Source : Enquête auprès des salariés 2024

L'ancienneté moyenne des salariées dans la structure diminue en passant de 9,9 ans en 2021 à 8,9 ans en 2024 (8,5 ans au niveau national). Le taux de salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté diminue (de 54 % à 43 %, la moyenne nationale étant de 46 %). Le taux de salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté reste stable à 16 %. À l'inverse, le taux de salariées ayant 6-10 ans d'ancienneté augmente (de 8 % à 19 %).



## LES PRINCIPAUX MÉTIERS

(estimation des effectifs sur la base du questionnaire structure)



## LES PROJETS DE RECRUTEMENT DE LA RÉGION



**96 %**

des entreprises envisagent  
de recruter en 2025  
**91 % au national**

### MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

- **Intervenante aide à domicile**
- **Aide-soignante**
- **Infirmière**

**2 430\***

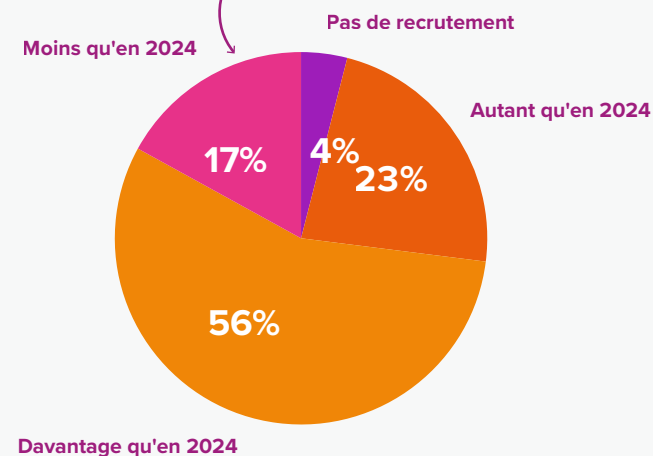
Projet de recrutement  
**5 % du national**

### PROJETS DE RECRUTEMENT

- **84 % jugés difficiles**  
(82 % au national)
- **13 % contrats à durée déterminée**  
(13 % au national)

\* Estimation basée sur la BMO, les données DARES et les indications de la Branche de l'aide à domicile.

### Recrutements envisagés en 2025



Sources : Enquête auprès des employeurs / Estimation des besoins à partir de l'enquête BMO Pôle Emploi 2025 / Baromètre Emploi-Formation Uniformation 2025.



| FORMATION                                   | DÉPENSES 2024 | ÉVOLUTION 2021-2024 | NB STAGIAIRES 2024 | ÉVOLUTION 2021-2024 |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Ensemble des dispositifs                    | 3 109 757 €   | + 243 %             | 6 757              | + 26 %              |
| Alternance                                  | 605 953 €     | + 181 %             | 58                 | + 32 %              |
| • En contrat d'apprentissage                |               |                     | 49                 | + 36 %              |
| • En contrat de professionnalisation        |               |                     | 5                  | + 25 %              |
| • Autre (Pro-A, aide financière tutorat...) |               |                     | 4                  | + 0 %               |

Les besoins de main-d'œuvre sont prégnants dans la région puisque **96 % des structures envisagent de recruter en 2025**, dont 56 % davantage qu'en 2024. Ces recrutements concernent majoritairement les intervenantes aide à domicile, les aides-soignantes et les infirmières. Les structures sont toutefois **84 % à anticiper des difficultés de recrutement**.

| CO-FINANCEMENT (FONDS MUTUALISÉS BRANCHE ET ESSENTIELLEMENT FONDS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE – CNSA) | 2024        | ÉVOLUTION 2021-2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------|
| Dépenses                                                                                                                        | 1 767 934 € | + 48 %              |
| Nombre de stagiaires                                                                                                            | 3 528       | + 63 %              |
| Nombre d'heures total                                                                                                           | 43 018      | + 33 %              |

**La mobilisation de la formation est en augmentation en 2024** (+ 43 % en dépenses, + 26 % en nombre de stagiaires), **y compris sur le volet alternance**. Les dépenses sont passées de 215 767 € en 2021 à 605 953 € en 2024 (soit + 181 %) et le nombre d'alternants formés a augmenté de 32 % (58 stagiaires, contre 44 stagiaires en 2021). Cette hausse est surtout imputable au contrat d'apprentissage (+ 36 % par rapport à 2021, de 44 à 49 stagiaires). La formation des salariées est soutenue par les **co-financements qui ont augmenté de 48 % en termes de dépenses et de 63 % en termes de stagiaires**.

L'aide à domicile est un pilier essentiel de notre société. Pour relever les enjeux identifiés, il est indispensable de renforcer la coopération entre acteurs, d'investir dans la formation et d'innover pour garantir un service humain de qualité et performant.